

BUREAU EXECUTIF DU 14 SEPTEMBRE 2016

Présents :

Elus : JP CHAMPION, JC MERIC, C FOUNTAINE, C FOURICHON, D TINCELIN, JL DENECHAU, J KERHOAS, JP CHURET, H BACCHINI.

Invités : J CATHELIN, E MARLIOT, MT LANNUZEL-JOURDAS, JC COUR, JP LOSTIS, J MARAJO, B DAVID, M BOUVET, H GIRAUD, O BOVYN, F TIFFON TERRADE.

Excusés :

Elus : JM SOYEZ.

Invités : B BONNEAU, S LASSEAUX,

1. **VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES**

1.1. Approbation du relevé de décision du Bureau Exécutif du 26 juillet 2016

Décision 1	Sous réserve de la modification demandée en séance au point 1.3 (chiffres clé, modification pour les centres d'entraînement de la date de fixation des chiffres clés au 15/02 N+1 au lieu de novembre de l'année N) le BE approuve le relevé de décisions du BE du 27 juillet 2016
-------------------	--

1.2. Point sur les licences au 13 septembre 2016

Information	Le BE prend connaissance des chiffres des licences au 11 septembre 16 qui fait apparaître une baisse de 5 % au niveau de la licence club FFVoile jeunes et de 1,6 % au niveau de la licence club FFVoile adultes. La licence temporaire 4 jours est en baisse de 15.3 %. La licence temporaire 1 jour est en baisse de 13.3 %. Enfin le Passeport Voile laisse apparaître à date une baisse de 2 %.
--------------------	--

1.3. Nouvelle procédure pour les demandes d'affiliation

Décision 2	Il est proposé aux ligues afin de ne plus les mettre en porte à faux, de faire éventuellement évoluer la procédure d'affiliation en demandant aux ligues d'instruire la procédure en concertation avec les CDVoile puis en leur demandant de transmettre le dossier au siège mais sans leur demander de prononcer un avis préalable et en laissant donc la décision à l'autorité nationale. Si le conseil des ligues donne son accord sur ce principe, une modification des textes statutaires serait présentée au BE puis au CA pour au final être votée par l'AG de Mars 2017. Validation par le BE, de la solution proposée
-------------------	--

1.4 Nouvelle réglementation sur le certificat médical

Décision 3	Le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 fait évoluer la réglementation (Code du Sport) en matière de certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport. Le BE valide qu'une réunion soit organisée le 21 septembre 2016 avec l'ensemble des départements/services FFVoile concernés afin d'étudier l'ensemble des impacts de ces évolutions et proposer des solutions pour leur prise en compte. Dans l'éventualité où il y aurait des décisions à prendre avant la réunion du prochain BE, le BE donne son accord pour qu'un vote électronique soit organisé pour valider ces décisions et l'éventuelle délégation à un ou plusieurs membres du BE pour faire avancer le dossier.
-------------------	---

1.5 Lien entre le logiciel LAEI (Aspoweb) et les serveurs FFVoile

Décision 4	A la suite de la décision de LAEI d'arrêter l'exploitation du logiciel ASPOWEB et du constat que ASPOWEB continuerait néanmoins de fonctionner sans mises à jour, ni développement, ni maintenance, ni assistance, le BE décide de mettre un terme au lien entre Aspoweb et les serveurs FFVoile notamment pour le transfert des passeports voile, au 31/12/2017 afin de permettre aux clubs concernés de pouvoir changer de logiciel sereinement.
-------------------	--

1.6 Dates des prochains BE

Décision 5	Les dates des prochains BE sont les suivantes : -11 octobre 2016 (journée) -15 novembre 2016 (journée) -25 novembre 2016 (à partir de 16 H) Pour mémoire : CA : 26 novembre 2016 Conseil des Ligues : 18 et 19 novembre 2016 Validation du BE
-------------------	---

1.7 Communication : les victoires commencent dans les clubs

Décision 6	Le BE prend connaissance des propositions pour amplifier la campagne de communication « les victoires commencent dans les clubs » faisant suite aux bons résultats de l'Equipe de France aux JO de Rio. Il demande que soit détaillé dans un budget global l'ensemble des actions envisagées en identifiant les priorités, et que la réflexion autour du projet de « fête autour des médaillés » soit précisé à la fois sur son coût comme sur la date proposée. Il décide néanmoins que la mise en place d'une nouvelle vitrine du siège fédéral constitue une priorité à engager rapidement (coût 5700 € TTC). Vote BE : unanimité
-------------------	--

1.8 Soirée des Champions

Décision 7	Après analyse des scénarii proposés, le BE décide d'organiser la Soirée des Champions au Théâtre Edouard VII le lundi 5 décembre 2016.
-------------------	--

1.9 Evolution homepage du site FFVoile

Décision 8	Le BE valide la proposition d'évolution de la homepage du site FFVoile afin qu'elle puisse répondre aux critères de « responsabilité » permettant un meilleur référencement sur le moteur de recherche Google.
-------------------	--

1.10 Budget

Décision 9	Le BE valide la modification budgétaire à hauteur de 23 K€ suite à la décision d'accorder des primes aux entraîneurs, dans le but de prendre à la charge de la FFVoile, l'ensemble des cotisations (patronales et salariales) sur les primes versées aux entraîneurs des médaillés par le Ministère des sports.
-------------------	---

2. **RELATIONS INTERNATIONALES**

2.1 Désignation du représentant français à la candidature au Conseil de World Sailing

Décision 10	Jean-Luc DENECHAU est désigné par le BE comme représentant Français à la candidature au Conseil de World Sailing.
--------------------	---

3. **DIRECTION TECHNIQUE**

3.1 Information sur le projet de texte relatif aux écoles de voile

REPORTÉ	Point reporté à un prochain BE.
----------------	---------------------------------

3.2 Plan bateaux 2017-2020

Décision 11	<p>Le BE prend connaissance de la note d'opportunité et du tableau du plan d'acquisition des matériels de l'Equipe de France pour l'Olympiade 2017-2020.</p> <p>Le BE de la FFVoile valide globalement le plan matériel haut-niveau 2017 – 2020 qui prévoit un engagement financier de la FFVoile à hauteur de 20 % du financement global, lissé par annuité sur quatre ans, de 2017 à 2020 (annexe 1)</p> <p>Le BE valide également la répartition des apports et mandate le président pour déposer les demandes correspondantes auprès du CNDS et du ministère chargé des sports.</p> <p>Le BE note que ce plan, transmis au Ministère des Sports est encore actuellement à l'état de projet et qu'il sera consolidé d'ici février 2017 lorsque les décisions sur les supports de World Sailing seront connues, pour un engagement d'achats qui n'interviendra qu'en mars 2017.</p>
--------------------	---

4. **HAUT NIVEAU**

4.1 Bilan JO et Championnats jeunes internationaux

Information	Le BE prend connaissance du bilan des JO 2016 et des résultats des principales épreuves internationales jeunes.
--------------------	---

5. **VOILE LEGERE**

5.1 Championnat de France Minimes et Espoirs

5.1.1 Bilan des Championnats de France Minimes et Espoirs 2016

Information	Le BE prend connaissance du bilan établi des Championnats de France Minimes et Espoirs 2016.
--------------------	--

5.1.3 Evolution des formats de course et des tarifs d'inscription pour 2017

Décision 12	1/Le BE prend connaissance et valide les propositions d'évolution des formats de course sur les Championnats de France Minimes et Espoirs : Glisse, Solitaire Equipage et Extrême Glisse à partir de 2017 (annexe 2), et ceci afin d'anticiper les évolutions qui pourraient être décidées par World Sailing pour les formats des prochains JO. Il se réserve néanmoins la possibilité de modifier sa décision en fonction des choix de World sailing pour les JO 2/Il prend par ailleurs connaissance des arguments justifiant la proposition de faire évoluer de manière significative les droits d'inscription aux Championnats de France. Après débat, le BE décide que ce point fasse l'objet d'une discussion au Conseil des Ligues avant d'arrêter les montants définitifs pour 2017.
--------------------	--

6. **HABITABLE**

6.1. Appellation du Championnat de France Intersérie des Croiseurs Légers

Décision 13	Le BE approuve l'évolution de l'appellation du Championnat de France Intersérie des Croiseurs Légers, qui devient Championnat de France des Croiseurs Légers à partir de l'édition 2017
--------------------	---

6.2. Règlement du Championnat de France Espoirs Match Racing 2016

Décision 14	<p>Le BE valide le règlement de sélection au Championnat de France Espoirs Match Racing 2016, selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une sélection pour la Manche / Mer du Nord (3 sélectionnés) - Une sélection Atlantique (3 sélectionnés) - Une sélection Méditerranée (3 sélectionnés) - Une invitation de la Commission Nationale Match Racing (1 sélectionné) <p>Le système de sélection initial serait repris dès 2017, dans la mesure où une structure du Finistère ou des Côtes d'Armor serait en mesure d'assurer l'organisation de la sélective « zone Ouest ».</p>
--------------------	--

6.3. Information au sujet des Championnats de France de l'été 2016

Information	Le BE prend connaissance du bilan établi des Championnats de France Espoirs Habitables 2016.
--------------------	--

6.4. Résultats des délégations françaises Inshore et Dispositif France Jeune

Information	Le BE prend connaissance des principaux résultats des délégations françaises Inshore et du Dispositif France Jeune.
--------------------	---

6.5. Sélection pour la Red Bull Youth America's Cup

Information	<p>Le programme des navigants de Team France Jeune prévoit près de 100 jours de régates par an en Diam 24 et en Flying Phantom durant l'année 2016. Les courses d'avant-saison font partie intégrante du programme d'entraînement. Parmi les temps forts de l'année 2016, l'équipe de Team France Jeune a participé au Tour de France à la voile, qui s'est déroulé en juillet 2016.</p> <p>A l'horizon 2017, l'objectif de ce programme sportif consiste à former ces jeunes talents à naviguer sur les AC45 pour la Red Bull Youth America's Cup qui aura lieu aux Bermudes en juin 2017. Une nouvelle sélection de 14 jeunes, issus ou non de la Filière, aura lieu en septembre 2016, afin de constituer l'équipage final pour l'épreuve de 2017.</p>
--------------------	---

7. **COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE**

7.1. Conventions d'arbitrage 2017

REPORTE	Point reporté au prochain BE
----------------	------------------------------

7.2. Honorariat

Décision 16	Le BE décerne à Michel VIALET la distinction d'arbitre honoraire de la Fédération Française de Voile.
--------------------	---

7.3. RCV 2017-2020

Reporté	Point reporté à un prochain BE
----------------	--------------------------------

8. DEVELOPPEMENT

8.1. Pré-bilan de saison

REPORTE	Point reporté à un prochain BE.
----------------	---------------------------------



ANNEXE 1 - PROJET D'INVESTISSEMENT 2017 - 2020 MATERIELS EQUIPE DE FRANCE DE VOILE OLYMPIQUE

	Prix d'achat unitaire TTC (tarif 2016)	Prévision de bateaux achetés	Investissement 2017	Prévision de bateaux achetés	Investissement 2018	Prévision de bateaux achetés	Investissement 2019	Prévision de bateaux achetés	Investissement 2020	Total par type de bateau
FINN - Bateau complet (y compris mâts et voile)	28 000 €	2	56 000 €	2	56 000 €	2	56 000 €	2	56 000 €	224 000 €
LASER et LASER RADIAL - bateau complet (y compris mâts et voiles)	7 000 €	6	42 000 €	6	42 000 €	6	42 000 €	6	42 000 €	168 000 €
49er et 49er FX - Bateau complet (y compris mâts et voiles)	29 000 €	4	116 000 €	4	116 000 €	4	116 000 €	4	116 000 €	464 000 €
470 Hommes et Femmes - Bateau complet (y compris mâts et voiles)	25 000 €	4	100 000 €	4	100 000 €	4	100 000 €	4	100 000 €	400 000 €
Nacra 17 - Bateau complet (y compris mâts et voiles)	27 000 €	2	54 000 €	2	54 000 €	2	54 000 €	2	54 000 €	216 000 €
RS:X Hommes et Femmes - Bateau complet (y compris mâts et voiles)	6 700 €	6	40 200 €	6	40 200 €	6	40 200 €	6	40 200 €	160 800 €
Bateaux semi-rigides	30 000 €	7	210 000 €	5	150 000 €	5	150 000 €	5	150 000 €	660 000 €
Véhicules	35 000 €	6	210 000 €	3	105 000 €	3	105 000 €	3	105 000 €	525 000 €
Remorque à bateaux simple	3 200 €	4	12 800 €	3	9 600 €	3	9 600 €	2	6 400 €	38 400 €
Remorque à bateaux avec structure de chargement	6 000 €	5	30 000 €	3	18 000 €	3	18 000 €	2	12 000 €	78 000 €
Container	5 000 €	1	5 000 €	1	5 000 €	1	5 000 €	1	5 000 €	20 000 €
Total par année		47	876 000 €	39	695 800 €	39	695 800 €	37	686 600 €	2 954 200 €

Tous les prix des bateaux sont TTC, comprenant les frais de transport, douane et TVA

Projet de financement	Répartition	2017	2018	2019	2020	Total
CNDS (29,76%)	29,76%	260 697,60 €	207 070,08 €	207 070,08 €	204 332,16 €	879 169,92 €
FFVoile (20,24%)	20,24%	177 302,40 €	140 829,92 €	140 829,92 €	138 967,84 €	597 930,08 €
MS via CO (50%)	50,00%	438 000,00 €	347 900,00 €	347 900,00 €	343 300,00 €	1 477 100,00 €
	100,00%	876 000,00 €	695 800,00 €	695 800,00 €	686 600,00 €	2 954 200,00 €

Proposition d'évolution du format de course à partir de 2017 pour l'ensemble des titres des Championnats de France Minimes et Espoirs

Compte tenu du succès du format des courses utilisé cette année 2016 au Championnat de France Minimes en Flotte Collective, il est proposé d'utiliser ce même format pour l'ensemble des Championnats de France Minimes, Espoirs Solitaire Equipage, Glisse et Extrême Glisse.

Le format utilisé est le suivant :

Pour chaque titre, sur 5 jours de course, 4 sont utilisés pour courir des qualifications avec brassages entre plusieurs groupes de coureurs ou équipages. Cela peut aller de 2 à 4 groupes en fonction du nombre total de coureurs inscrits. Les brassages sont effectués en mélangeant les filles et les garçons.

Le cinquième jour, les 8 premiers coureurs ou équipages pour chaque titre validé, fille et/ou garçon et/ou mixte, concourent pour la demi-finale et peut-être la finale.

Dès lors les compteurs sont remis à zéro.

La demi-finale : c'est une première course. A son issue, les 4 derniers coureurs ou équipages du classement de cette course prennent les places de 5 à 8 au Championnat de France. Les 4 premiers coureurs ou équipages issus du classement de la demi-finale accèdent à la finale.

La finale : l'ordre d'arrivée de cette ultime course détermine la ou le coureur ou l'équipage Champion de France puis les places de 2 à 4.

Si les courses de demi-finale et/ou finale ne pouvaient être courues, les titres seraient décernés à partir du classement arrêtés avant la ou les courses non courues.

Les vertus de ce format sont nombreuses :

Sur le plan sportif, les coureurs et équipages doivent se préparer à deux types de compétition. Tout d'abord se préparer à donner le meilleur d'eux-mêmes pour se sélectionner dans les 8 finalistes, puis donner le meilleur d'eux-mêmes pour se sélectionner en demi-finale et enfin se « transcender » pour « gagner » la course ultime s'ils veulent être Championnes ou Champions de France. La notion de « gagne » à la dernière course devient incontestablement incontournable dans ce type de format.

Sur le plan de la formation, nous gardons l'avantage de mixer les flottes filles et garçons (lorsque les supports le permettent) pendant les qualifications. Cela permet de garder la dynamique chez les unes et les autres.

Par contre le titre (minima atteint) fille, garçon se jouera entre les 8 meilleures filles ou équipages féminins et 8 meilleurs garçons ou équipage garçons (ou mixte parfois) ou les 8 meilleurs équipages garçons et filles et 8 meilleurs équipages mixtes dans le cas du SL16 par exemple.

Sur le plan de la communication externe et de la compréhension de notre sport et de l'intérêt que pourraient avoir les média à reporter ces demi-finales et finales, la démonstration n'est pas à faire.

Les journalistes présents au Minimes cette année ne s'y sont pas trompés, c'est clair comme de l'eau de roche :

On comprend tout de suite que sur la ligne d'arrivée de la course de demi-finale les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} coureurs ou équipages à franchir la ligne seront classés dans cet ordre au classement général du Championnat de France.

Que le suspense se resserre autour des 4 premiers de cette course qualifiés pour la finale. Enfin, qu'à l'arrivée de la course de finale, la première ou le premier coureur ou équipage à franchir la ligne d'arrivée sera la ou le Champion de France.

Sans compter que le temps de course des demi-finales et finales d'environ 15 minutes et les types de parcours dont les marques très proches les unes des autres assurent dynamisme par les manœuvres et transitions, sont forts bien adaptés à la télévisualisation. Pour finir la multiplication des bords directs facilite la compréhension de l'ordre de la course pour un public curieux, intéressé, mais néanmoins non averti.

Ce format demandera quelques précisions et ajustements

- 1) Le nombre de groupes sera déterminé en fonction du nombre de participants total de façon à avoir des groupes constitués correspondant de 2 à 3 fois le nombre des finalistes.
- 2) Afin de permettre aux coureurs ou équipages d'avoir les meilleures chances de se qualifier à la phase finale, il faut envisager un temps de course moins important que ce que nous faisons actuellement et augmenter le nombre de courses par jour et au total des qualifications. La cible étant autour de 20 minutes pour le premier en qualification et 15 minutes pour le premier en demi-finale et finale.
- 3) Hors Flotte Collective, la première constitution des groupes devra se faire en fonction de l'ordre des classements nationaux afin d'équilibrer les groupes et quelque part de protéger à l'entrée les leaders de chaque série.
- 4) Afin de poursuivre la démarche de simplification de l'activité, prévoir de fonctionner à partir de procédures de 3 minutes en utilisant les pavillons Chiffrés 1, 2 et 3.

Nota :

Il est précisé que la course de longue distance sera maintenue au programme pour les séries pour lesquelles il est possible de la courir (si les conditions s'y prêtent). Cette course permettra d'intégrer dans le dispositif de qualification une course d'intensité et de stratégie différente.

Que se passe-t-il pendant ce temps pour les coureurs et équipages non qualifiés en finale :

Le jour des finales, sera organisé pour les coureurs non qualifiés au moins une course pour chaque groupe qui sera ajoutée à leur classement générale déterminant les places de 9 à